

que les policiers sont en grève. Il serait également impensable de laisser un pompier regarder brûler une maison, où se trouverait peut-être un enfant, et ce sans intervenir parce que les services d'incendie sont en grève.

J'ai été contrôleur aérien pendant vingt-deux ans. Pendant cette période, il y a eu deux grèves de très courte durée et une loi a forcé le retour au travail dans les deux cas. Les contrôleurs n'ont dressé de piquets de grève pendant aucun des deux conflits de travail parce qu'ils étaient conscients que, même s'ils étaient peu nombreux, un arrêt de travail de leur part aurait eu des effets catastrophiques sur toute l'industrie des transports aériens et que, par conséquent, il aurait été injuste et irréaliste de dresser des piquets de grève.

Les contrôleurs aériens ont toujours le droit de grève, mais ils sont tous désignés comme essentiels en cas de grève et doivent assurer un minimum de services. Selon les tribunaux, ils sont tenus d'assurer ce minimum de services. Ainsi, les contrôleurs ont le droit de faire la grève, mais ils continuent de se présenter au travail. La seule différence est que leur convention collective est nulle et qu'ils risquent de se voir imposer par le législateur des conditions ne ressemblant en rien à leur ancienne convention collective.

Nous pénalisons certains groupes parce qu'ils sont importants. Nous devons trouver une solution qui nous permette de les traiter équitablement. Si nous y parvenions, pourquoi ne pas envisager d'appliquer partout un système de ce genre?

À l'époque préhistorique, les humains vivaient dans des cavernes et ont mis beaucoup de temps à maîtriser le feu. Ils se nourrissaient en chassant le gibier avec des gourdins. Puis, nous avons fait des progrès, mais, au moyen-âge, l'esclavage et les guerres étaient encore très répandus. Notre évolution a suivi son cours, jusqu'à ce que nous atteignions le mode de vie qu'on connaît en Amérique du Nord, mais il y a eu d'autres périodes difficiles. Certains hivers, des gens ont crevé de faim. Il y a eu des maladies incurables. Le secours manquait pour toutes sortes de situation. Les changements qui ont eu lieu représentent un progrès. Voilà comment nous avons avancé et évolué pour avoir le genre de société que nous connaissons maintenant.

• (1345)

Les syndicats ont été formés au XIX^e siècle parce que les entreprises étaient oppressives. Les gestionnaires et les propriétaires des grandes industries étaient absolument brutaux et injustes envers les travailleurs. Voilà l'origine des syndicats. Par la suite, on a vu émerger le processus utilisé de nos jours, c'est-à-dire la négociation et la grève en cas d'impasse.

Cette façon de faire a commencé au XIX^e siècle. À l'aube du XXI^e siècle, n'est-il pas réaliste de penser que toute cette pratique des syndicats ouvriers et des négociations patronales-syndicales pourrait changer? Il est temps que ce secteur aussi évolue.

La plupart des négociations collectives mènent à un règlement. J'ai parlé aux syndicats. Selon eux, si tel est le cas, c'est qu'ils disposent toujours d'un argument massue, c'est-à-dire la grève. Nous devons donc leur donner un autre argument tout

Initiatives ministérielles

aussi déterminant. À moins que quelqu'un n'ait une meilleure idée, et je n'ai entendu personne en proposer, cette argument serait, à mon avis, l'arbitrage des offres finales. C'est l'instrument que le gouvernement même a employé dans la loi de retour au travail dans le cas de la grève au port de Vancouver, en 1994.

Cet argument semble régler la grande majorité des différends lorsqu'on accorde aux parties suffisamment de temps pour négocier. On utilise ensuite cet instrument pour rapprocher les parties le plus possible sur toutes les questions qui restent afin que chaque partie puisse opter pour la position la plus raisonnable possible et que cette position soit retenue au cours de l'arbitrage des offres finales.

Le gouvernement doit élaborer avec soin une mesure législative traitant d'une nouvelle forme de règlement des différends. Il doit cependant élaborer une telle mesure. Les pertes que cette grève particulière a entraînées vont au-delà de l'industrie des transports et au-delà de la grève comme telle. Bon nombre de types de transport qui vont être mis sur pied maintenant vont faire en sorte que l'on évitera dorénavant nos ports. On acheminera les marchandises le plus rapidement possible vers les États-Unis pour qu'elles soient expédiées à partir de là. Bon nombre de navires également ont constaté qu'au lieu de faire des affaires sur la côte est du Canada, ils pouvaient en faire, et de façon plus fiable, sur la côte est des États-Unis.

Les syndicats des cheminots et leurs compagnies, d'autres compagnies, les travailleurs, les agriculteurs et les Canadiens ont payé très cher cette grève. Faisons en sorte qu'ils n'aient pas payé pour rien.

Mme Shaughnessy Cohen (Windsor—Sainte-Claire, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureuse de participer aujourd'hui à la poursuite du débat sur le projet de loi C-77, Loi de 1995 sur le maintien des services ferroviaires, qui vise à veiller à ce que ce pays ne soit pas privé de services ferroviaires essentiels au bien-être économique des Canadiens.

Windsor—Sainte-Claire, ma circonscription, est située, selon la façon dont on voit les choses, à l'entrée ou à la sortie du corridor Québec-Windsor. À Windsor, nous estimons que nous nous trouvons à l'entrée.

Jeudi soir et vendredi matin, je me trouvais à Windsor. Je suis allée à la gare de Via Rail, aux gares ferroviaires de marchandises de CN et de CP où j'ai parlé à des piqueteurs. J'ai parlé aux gens qui avaient téléphoné à mon bureau pour demander que l'on impose le retour au travail.

L'usine Ford à Windsor a été obligée de ralentir ses opérations. Celle de Talbotville, juste à l'est de ma circonscription, a dû fermer. Tout cela à cause de la grève du rail. Des gens en Ontario et au Canada se retrouvent sans travail. Des gens au Québec se retrouvent sans travail. Des gens sont sans travail et le chef de l'opposition est là à se poser en défenseur de la négociation collective.

Où était-il le 15 décembre 1989? Où était-il quand son Cabinet et le Parlement ont adopté la Loi sur la reprise des services gouvernementaux? Les parties au conflit étaient alors le Conseil